

Commune de Sauvat, (Cantal)

Carrière PERSIANI ICPE SA Persiani et fils

Enquête publique du 11 juillet 2011 au 10 août 2011 inclus en mairie de Sauvat.
Arrêté N°2 011-927 de Monsieur le Préfet du Cantal du 17 juin 2011.

Prescription d'une enquête publique relative à la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière sur la commune de Sauvat aux lieux -dits « Les Rascles Est », « Le Puy Labbé », « Les Bouchères » et « Lavergne Nord », présentée par la SA Persiani et fils dont le siège social est à Saint-Thomas 19110 Bort Les Orgues.

Synthèse des observations reçues pendant le déroulement de l'enquête publique.

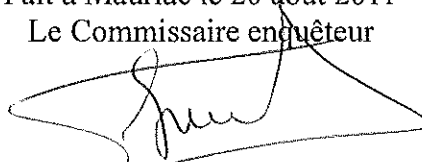
Onze observations ont été consignées sur le registre d'enquête.
Aucune observation orale n'a été formulée. Aucune observation par lettre n'a été envoyée.

Toutes les observations sont positives et favorables au projet.

Toutefois, Monsieur DUGAY est opposé à une éventuelle exploitation de gaz de Schiste.

Il est à noter que le Président de l'Association pour la Sauvegarde de l'environnement du site de Sauvat a donné un avis favorable sans réserve au projet.

Fait à Mauriac le 20 août 2011
Le Commissaire enquêteur



G. DUCHER

Commune de Sauvat, (Cantal)

Carrière PERSIANI ICPE SA Persiani et fils

Enquête publique du 11 juillet 2011 au 10 août 2011 inclus en mairie de Sauvat.
Arrêté N° 2011-927 de Monsieur le Préfet du Cantal du 17 juin 2011.

Prescription d'une enquête publique relative à la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière sur la commune de Sauvat aux lieux -dits « Les Rascles Est », « Le Puy Labbé », « Les Bouchères » et « Lavergne Nord », présentée par la SA Persiani et fils dont le siège social est à Saint-Thomas 19110 Bort Les Orgues.

Conclusions du Commissaire enquêteur:

Avant l'ouverture de l'enquête, je me suis rendu sur les lieux avec monsieur Persiani fils qui m'a expliqué le fonctionnement des installations de la carrière, la superficie actuelle (91 699 m²), le projet d'extension (14.438 m²), soit 104.294 m² au total dont 39.740 m² de superficie exploitable.

Des travaux très importants ont été réalisés (55.000 €), afin de réduire ou d'éliminer les nuisances :

- 1) Ouverture d'une nouvelle desserte directement sur la route de Saignes, ce qui évite la traversée du bourg de Sauvat par les camions.
- 2) Aménagement d'un coffrage d'insonorisation du concasseur qui réduit de 80% les nuisances sonores.
- 3) Création d'un système d'aspiration et de stockage des poussières de concassage.
Ces poussières sont ensachées et utilisées par des agriculteurs comme amendement, engrais et pesticide dans l'agriculture biologique.
Les émissions de poussières sont réduites de 80%. Seules les poussières du goulot d'approvisionnement ne sont pas captées.

Observations sur l'enquête publique

J'ai tenu 5 permanences de 3 heures à la mairie de Sauvat..

Afin qu'aucune pollution visuelle ne soit constatée, l'entreprise laissera une bordure boisée de 5 m de largeur dans la partie d'extension ; cette précaution existant sur le reste de la carrière déjà exploitée.

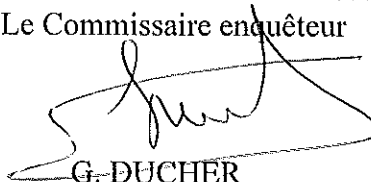
Le chantier n'est absolument pas visible de l'extérieur.

Dans la demande de poursuite d'exploitation, une extension en profondeur de la carrière de 631 m NGF à 625 m NGF est demandée mais elle ne nuira en aucun cas aux prescriptions antérieures.

Enfin le nombre d'allers-retours de camions sur le trajet sera de 9 à 11 par jour (véhicules de 25 tonnes de charge utile).

EN CONCLUSION, compte tenu des aménagements déjà réalisés et qu'aucun impact négatif ne perturbera le voisinage et que les observations lors de l'enquête sont toutes positives JE DONNE UN AVIS TRES FAVORABLE au projet sus indiqué.

Fait à Mauriac le 20 août 2 011
Le Commissaire enquêteur



G. DUCHER